

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames, — — — — 30
Faits divers, — — — — 25

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans réclamation dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la réduction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

SAUMUR :
En av. 30 fr.
En ar. 16
Trois mois 10
Poste :
En av. 35 fr.
En ar. 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

1^{er} Septembre 1882.

SAUVEZ LE QUATRIÈME MILLIARD !

L'ancien financier du grand ministère qui, à l'instar de l'État, la fécondité des contribuables, la prodigalité que le gouvernement de la République doit accumuler sur la tête de la démocratie, s'est écrié, avec un pressentiment anxieux, lors de la discussion des dépenses pour 1883 : « Sauvez, Messieurs, ce troisième milliard, vous ne le reverrez plus ! »

L'excès de pusillanimité de M. Allain-Targé a produit une étrange impression. En effet, le budget des dépenses ordinaires arrêté par la Commission de la Chambre — cette vraie muraille de Chine pour les adversaires du régime républicain — s'élève, réellement, au chiffre énorme de TROIS MILLIARDS quarante-quatre millions, et c'est ce qui a motivé le cri d'effroi poussé par l'ex-ministre des finances.

Mais le tableau exposé dans la loi des finances est plus explicite, plus réel, plus significatif que le projet de budget dressé par la Commission, avec des éliminations reposant sur des distinctions que le public ne cherche point à comprendre et qui faussent, évidemment, à ses yeux, l'évaluation réelle de nos dépenses.

« Une seule chose est sincère, utile et profitable, disait Thiers à la tribune du Corps législatif, en 1868, c'est d'avoir un seul budget, d'avoir dans un seul tableau toutes les recettes, dans un seul autre tableau toutes les dépenses même extraordinaires de l'État : alors, on sait la situation, alors le public la comprend facilement et immédiatement sans qu'il soit possible de faire illusion à personne. »

Or, dans le budget établi par la Commis-

sion et discuté au Parlement, ne figurent pas trois catégories de dépenses. Pour apprécier exactement notre situation financière, il faut donc connaître ces trois catégories et les rattacher à la première, au budget ordinaire. Les voici :

Les dépenses pour 1883 se chiffrent :

1° Budget ordinaire.....	3.044.203.646 fr.
2° Budget extraordinaire....	529.391.033
3° Budget sur ressources spéciales.....	416.931.429
4° Budgets rattachés pour ordre.....	50.000.000
Total.....	4.040.526.108 fr.

M. Daynaud a donc eu raison de s'écrier, à son tour, suivant l'exemple d'Ernest Picard qui, en 1868, disait à la majorité du Corps législatif : « Vous avez franchi le DEUXIÈME MILLIARD ; saluez-le ! vous ne le reverrez plus ! » M. Daynaud a eu raison, dis-je, de s'écrier en s'adressant à la majorité républicaine : « Vous avez franchi le QUATRIÈME MILLIARD, saluez-le aussi ! »

Le tableau des recettes, pour 1883, s'élève à 3 milliards 474,698,024 francs. De cette comparaison il résulte que d'ores et déjà il y aura, pour 1883, un excédant de dépenses s'élevant à 565 millions 828,087 francs. En sorte que M. Daynaud, après avoir soumis cet exposé à la Chambre, a pu démontrer que l'emprunt seul couvrirait cet excédant considérable de dépenses et que nous vivions « sous le règne perpétuel de l'emprunt. »

Nous sommes aussi sous le régime des crédits supplémentaires, « cette plaie des budgets », ainsi que les caractérisait M. Dupin.

La faute tout entière doit retomber sur la majorité et sur les ministres républicains. MM. Ribot, Léon Say, Cochery, Daynaud et bien d'autres, sont d'accord à le proclamer.

Dès 1876, M. Cochery, rapporteur général, se plaignait de ce que les dépenses de l'exercice en cours seraient aggravées malheureusement par les demandes de crédits dont on ne cessait d'assiéger la commission du budget.

Pour le premier semestre de 1882, les demandes de crédits supplémentaires s'élevaient déjà à 180 millions ! à quel chiffre arrivera-t-on en fin d'exercice !

M. Allain-Targé a prétendu excuser cette gestion compromettante des finances du pays, par ces motifs que les républicains avaient cru pouvoir escompter les plus-values des impôts, ces fameux excédants qu'on faisait miroiter comme le symptôme de l'ère de prospérité publique, tant préconisée par le parti républicain, et qu'alors la majorité avait beaucoup augmenté les dépenses de l'instruction publique, « qu'elle s'était laissée toucher un peu plus qu'il n'aurait fallu par des situations très-intéressantes ; qu'elle a amélioré certaines pensions viagères plus qu'il n'aurait convenu, etc., etc. » Belles excuses, ma foi, puisque les conséquences d'une telle gestion ont abouti à des résultats si alarmants, que le journal de M. Henri Brisson a dû sans nulle gaieté de cœur, l'estime, faire cet aveu significatif : « Les dépenses ont été augmentées dans de si fortes proportions, qu'il se manifeste des embarras graves. »

Un ministre des finances, M. Léon Say, autrement compétent que le plus émérite des bijoutiers, et le rapporteur général du budget ont corroboré ces alarmes.

M. Ribot n'a pas craint de déclarer que nos finances étaient engagées... que les dépenses allaient trop vite... et que les plus-values dont le Journal officiel nous apporte le RELEVÉ QUELQUE PEU TROMPEUR, avaient entraîné la Chambre à accumuler les dépenses dans une proportion dont elle doit elle-même se montrer inquiète. »

La majorité, s'est empressé d'ajouter M. Ribot, afin d'atténuer les fautes de son parti, « a voulu résoudre ce problème insoluble pour tout pays : faire simultanément ces quatre choses : dégrever, amortir, emprunter et dépenser beaucoup.

Je demande à tout père de famille, quel qu'il soit, si jamais plus mauvaise gestion d'un domaine ou d'une fortune a pu être impunément expérimentée ?

Aussi quels résultats a-t-on obtenus avec

ces déplorables procédés ? A-t-on, par exemple, amorti les impôts ? M. Ribot déclare que la Chambre avait « à peine amorti le tiers des impôts que la guerre désastreuse de 1870 a mis sur le pays ! »

Avec une rude franchise, M. Haentjens a expliqué la manière d'agir de la fameuse majorité des 363.

« Savez-vous ce qu'on vous répondait, a-t-il dit à la tribune, quand nous demandions d'abolir des impôts populaires ? On nous répondait en criant : « Sus au cléricalisme ! » Quand nous demandions de supprimer l'impôt sur les raisins secs, on nous répondait par la suppression des bourses dans les séminaires, quand nous demandions de supprimer l'impôt du pain, on supprimait une partie du traitement des évêques. Nous demandions la conversion, et l'extrême gauche nous répondait en demandant la suppression du budget des cultes ! »

Voilà les procédés singuliers employés pour la gestion de nos finances, depuis 1877, époque où le gouvernement républicain commença à agir en maître absolu ! Les fruits en sont amers. Nous ne saurions trop les étaler sous les yeux du pays.

On a été unanime, dans la Chambre, à constater que le budget de 1882 se soldera par un déficit. M. Allain-Targé avouait lui-même que si le système d'évaluation adopté par M. Léon Say eût été en vigueur, cette année, nous aurions dès maintenant pour 1882 un déficit absolument certain, non pas sur le papier, mais en fait, de cent millions. « Il n'y a pas de pays qui puisse marcher dans ces conditions, a conclu M. Ribot ; il n'y a pas de pays où les dépenses puissent augmenter de 80 millions par an ; or, depuis 1880, notre augmentation annuelle dépasse cette somme ! »

Or, là ne s'arrêtent point les gaspillages financiers des républicains ! nous verrons si les SEPT CENTES MILLIONS réclamés par M. Jules Ferry pour la mise à exécution de « la loi de malheur » et les HUIT MILLIARDS revendiqués pour la réalisation des fantastiques concepts de M. de Freycinet allégeront les dépenses de nos futurs budgets !

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CLÉRICALE !..

Par M^{lle} CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XX

Dans l'ombre de la petite église, Geneviève pleurait. Elle ne pleurait pas. Les larmes sont faites pour les épouses accablées ; mais les mères menacées doivent refouler les pleurs et se cuirasser contre l'attaque.

Elle attendait son conseil, un vieux prêtre qui observait l'humble paroisse catholique de la jolie petite ville de Clarens.

Lorsque ses pas lents, traînés doucement sur les dalles, troubleraient le grand silence du sanctuaire, la jeune femme se releva et vint à lui.

Du geste, il la guida vers la sacristie, et la lumière entrant à flots, voyant ce blanc visage altéré, il s'écria plein d'émotion :

— Grand Dieu !... Qu'y a-t-il donc, ma pauvre fille ?

Depuis que le caprice de M. Bourgeal — qui n'était au fond qu'un projet savamment et longue-

ment conçu — avait implanté sa famille dans ce coin riant de la Suisse, le desservant de la paroisse connaissait bien cette pieuse jeune femme, qui assistait à l'office le plus matinal, y conduisait son enfant, y édifiait les voisins ; qui lui apportait au tribunal de la pénitence un cœur bien lourd, quoique résigné, dont il avait mission d'élever les aspirations et de consoler les douleurs.

Il n'avait jamais entendu de plaintes amères, ni d'accusations passionnées sortir de cette bouche indulgente ; il avait senti souffrir cette âme chrétienne. Son estime de directeur et son paternel intérêt de vieillard lui appartenaient.

Et comme elle lui disait un jour, en souriant :

— On m'appelle cléricale !

Le vieux prêtre lui répondit :

— Ce nom, dont on veut faire une injure, vous honore, ma fille, parce que vous le portez comme un drapeau de devoir, de piété et de dignité.

Lorsque Geneviève se sentit en face d'un auditeur sympathique, d'un juge paternel, un soulagement soudain détendit ses nerfs surexcités et fondit l'impassibilité apparente de son visage blême.

D'une voix entrecoupée, avec des larmes qu'elle ne retenait plus, elle fit le récit de ce qui venait de se passer dans le cabinet du maire de Clarens.

Seulement, et pour élucider cette inexplicable aventure de demande de divorce écrite par elle,

Geneviève Bourgeal, et signée de sa main, il fallait dévoiler, pour la première fois, une des infamies du chef de cette famille dont elle portait le nom, et qui en avait commis de plus graves encore.

Il fallait articuler le fait précis d'une extorsion de signature, pour la renier d'abord, pour la séparer de son mari ensuite.

Un secret aussi sûr que celui de la confession planait sur cette confiance, et, seulement à l'abri d'une garantie sacrée, Geneviève la laissa s'échapper de son cœur.

Le récit achevé, vint la demande du conseil attendu.

Le prêtre se recueillit. Son âge, sa prudence, sa grande expérience des hommes dictaient toujours ses paroles et ses actes.

A l'effarement de la pauvre femme, il opposa le raisonnement et la foi.

Tout d'abord, il estima que le rôle de l'épouse, même menacée, de la belle-fille poursuivie, de la jeune mère prévoyante n'était pas d'accuser l'aïeul, mais de laisser la Providence choisir l'heure et le moyen de faire tomber les masques.

Il lui expliqua ce qu'était le divorce, légitime pour la législation de certains pays, criminel aux yeux de la religion, inacceptable par aucune conscience catholique.

En France, rejetée par son mari, elle eût pu accepter la séparation dont son honneur d'épouse

et de mère devait sortir intact, parce que la séparation, quoique profondément douloureuse et regrettable, demeure empreinte de moralité par l'interdiction d'une union nouvelle.

En Suisse, et contrainte, par un subterfuge indigne, d'en supporter les usages légaux, on entendait la faire sortir du mariage, — dont l'homme sort, lui, avec toute son autorité et sa force, — amoindrie dans sa dignité, froissée dans sa pudeur, insultée dans son culte.

Un complot de famille, ourdi dans ce foyer dont on voulait la bannir, tentait de la faire rentrer dans le monde par cette porte du divorce, dans cette situation fautive qui n'est ni celle de la jeune fille, ni celle de la femme, ni celle de la veuve.

Contre ces menées, Geneviève devait se défendre, avec la modération chrétienne dans ses démarches, l'indulgence dans le cœur et la fermeté sur les lèvres. Mais elle devait se défendre, en évitant d'accuser.

Le vieux prêtre lui traça brièvement, lumineusement, sa règle de conduite, l'encouragea dans cette épreuve, lui recommanda la prière comme le pain reconfortant de l'âme affligée et la renvoya plus calme, mieux armée pour faire tête à l'orage.

Le déchaînement ne pouvait s'en faire attendre à Clarens-Chalet, les pitoyables complices semblaient en appeler la promptitude, pour arriver plus vite à la solution passionnément désirée.

Allons, messieurs les contribuables ; il n'y a pas à hésiter : saluez le QUATRIÈME MILLIARD, saluez-le, car vous ne le reverrez certainement plus, foi de la République ! le cinquième milliard apparaissant déjà à l'horizon.

EDMOND ROBERT.
(Correspondance Saint-Chéron.)

Chronique générale.

MM. Fallières, Hérisson et le général Billot assistaient seuls au conseil de cabinet tenu hier au quai d'Orsay et que présidait M. Duclerc.

Le ministre de l'intérieur a annoncé qu'on avait tout lieu de considérer comme terminés les incidents de la rue Saint-Marc, et que d'ailleurs il se réservait d'agir si la Ligue des patriotes, laquelle, a-t-il dit, n'a du reste reçu aucune autorisation régulière, compromettait l'ordre public et exposait à des représailles nos compatriotes résidant en Allemagne.

M. Duclerc a ensuite entretenu ses collègues des faits de guerre qui se produisent sur la frontière turco-grecque. Il a été décidé, en principe et sauf ratification du conseil réuni en plus grand nombre, que le gouvernement se rallierait à toute proposition de règlement de cette question par l'arbitrage européen, s'il s'en produisait une de la part d'un des deux pays en désaccord.

M. Duclerc a également annoncé que le projet de convention anglo-turque relatif à l'intervention turque en Égypte n'avait pas encore été signé par la Turquie, contrairement à la nouvelle répandue par les journaux anglais.

La séance a été très-courte.

Le *Tagblatt*, de Berlin, dit que le gouvernement allemand s'occupe, avec une attention toute particulière, des suites ultérieures de l'affaire de la rue Saint-Marc.

Revenons encore sur l'affaire de la rue Saint-Marc et sur l'antagonisme qui s'est produit entre la Ligue des patriotes et la Société allemande de gymnastique. Les Allemands devaient donner avant-hier la fête qui avait été subitement empêchée. Les membres de la Ligue l'ont appris, dans la journée, ils sont allés trouver le maître de l'établissement et ont loué le local occupé par la Société prussienne, qui s'est vue contrainte de chercher asile ailleurs.

Mercredi soir, cette salle a été inaugurée par un grand dîner patriotique, présidé par M. Deroulède. De nombreux toasts ont été portés : par M. Deroulède, à la presse française et à la patrie par M. Sick, à la revanche ! Après les toasts, M. Deroulède a lu les pièces d'une polémique engagée entre lui et la *Lanterne*. Ce journal avait écrit que la Ligue des patriotes était une machination électorale gambettiste. M. Deroulède s'en défend avec violence, mais il est cependant

certain que M. Gambetta essaie de s'emparer de la Ligue en y faisant entrer ses créatures.

Pour notre part, dit l'*Union*, nous estimons que la Ligue des patriotes a suffisamment répondu à l'insolente provocation dont elle a été l'objet, et nous pensons que ses légitimes susceptibilités ne doivent pas lui faire oublier les conseils de prudence qu'a dû lui suggérer l'état de désorganisation et d'isolement auquel la République a réduit la France.

Une grande foule a stationné devant la brasserie, pendant toute la soirée. Il n'y a eu aucun incident.

UNE OVATION AU GÉNÉRAL CHANZY.

L'autre jour, la *Fanfare libre* de Vouziers, ayant appris que le général Chanzy se trouvait chez son parent, M. le docteur Roussseau, à Vouziers, résolut de donner une sérénade au commandant en chef du 6^e corps d'armée.

Se rendant donc à la demeure du docteur, bannière déployée et en silence, les musiciens ne révélèrent leur arrivée qu'après avoir franchi la porte du jardin, en attaquant un pas redoublé de circonstance : les *Cadets de Russie*.

A la fin de ce morceau, le général se présenta dans le cercle formé par les exécutants, et aussitôt relentit par trois fois le *Salut à l'Étendard*, arrangé spécialement pour la *Fanfare* par M. Robert, compositeur rémois.

Puis le chef de musique s'avança et adressa au général le petit discours dont voici le texte :

« Monsieur le général,

» La *Fanfare libre* de Vouziers est heureuse de vous présenter son premier hommage.

» Elle salue en vous :

» Le vaillant général qui, au milieu des désastres les plus terribles, a sans défaillance tenu haut et ferme toujours le drapeau de la patrie envahie ;

» L'ancien gouverneur général de l'Algérie, qu'il a administrée avec tant de dévouement et d'habileté ;

» L'ambassadeur éminent de la France auprès d'une grande nation dont il avait su gagner l'estime et l'affection, par sa droiture, sa cordialité, la noblesse de ses sentiments, et chez laquelle il a laissé les meilleurs souvenirs ;

» Le commandant en chef du 6^e corps, avant-garde de l'armée à la frontière de l'Est ;

» Enfin, notre illustre compatriote ardennais, et l'une de nos pures gloires nationales !

» Vive le général Chanzy ! »

Le général répondit par quelques paroles émuës où vibraient l'amour du pays natal et le plaisir avec lequel il recevait ce témoignage spontané de respectueuse sympathie de la part d'une société dont la belle organisation et la supériorité sont un légitime sujet de fierté pour la ville de Vouziers.

Des cris répétés de : « Vive le général Chanzy ! » accueillirent ces paroles, et, le concert terminé, les musiciens de la *Fanfare* de Vouziers se retirèrent enchantés de la cordiale aménité du général Chanzy et de son fils, Georges Chanzy, lieutenant aux chasseurs à pied.

ROUGET DE L'ISLE.

En France, nous sommes atteints de la statuomanie. Depuis un mois seulement, voici deux statues élevées à Rouget de l'Isle, l'une à Choisy-le-Roy, l'autre à Lons-le-Saulnier :

C'est le cas de chanter :

Il est en pierre, en pierre, en pierre,

à moins cependant qu'il ne soit en bronze.

C'est que l'érection d'une statue suppose une inauguration, et l'inauguration des discours. Les orateurs ne font jamais défaut. Qui n'a dans sa poche une harangue toute préparée (ce qu'en langage de tribune on est convenu d'appeler une improvisation) sur un sujet tant soit peu élastique, où il entre, à dose égale, de la religion, de la politique, de la morale et de l'histoire, et qu'on peut indifféremment accommoder à toutes sauces, débiter dans n'importe quelle circonstance. Agitez fortement avant de vous en servir. Voilà toute la recette.

Ah ! les morts ont bon dos ! Sous prétexte de raconter leur vie, nos habileurs forains s'empressent de monter, à tour de rôle, sur les tréteaux des places publiques. A la rigueur, une simple borne leur suffirait. Après cela, ils parlent quelquefois du mort, — quand ils en ont le temps.

L'autre jour, à Lons-le-Saulnier, M. de Mahy s'est montré tout particulièrement divertissant. Il s'agissait de Rouget de l'Isle, par conséquent de la *Marseillaise*.

L'orateur a qualifié ce chant « d'hymne de la paix et de la fraternité ».

Nous ne prétendons pas que les citoyens qui bougent d'ordinaire la *Marseillaise* soient d'un naturel très-belliqueux. En fait de canons, ils n'ont guère affronté, le plus souvent, que ceux du marchand de vins.

Mais ça ne prouve pas que la *Marseillaise* soit un chant de paix et de fraternité. Autant affirmer que *Au clair de la lune* est un chant de guerre civile.

Ce qui est certain, c'est que, dans la pensée de son auteur, l'hymne dit « national » n'avait nullement le caractère que les républicains lui ont donné depuis. C'était un hymne guerrier, mais non pas républicain.

La *Révolution française* ne fait aucune difficulté de l'avouer :

« La *Marseillaise*, dit-elle, n'est pas un chant républicain ; c'est un cri de guerre contre l'invasion. C'est l'œuvre d'un soldat qui fut un moment poète et qui eut une heure de sublime inspiration musicale. Il y avait, dans le texte primitif de ce chant, deux vers très-nettement républicains : Rouget de l'Isle les effaça.

Voici quels étaient ces vers ; ils terminaient la dernière strophe :

dans son âme basse, où toutes les rancunes lentement accumulées bouillonnèrent à la fois.

— Je ne crains qu'une chose, répondit-il à présent, dans cette question de ménage à débattre entre mon fils et vous, et où vous avez la dangereuse fureur de me mêler : c'est que votre imprudence ne m'amène à me délivrer à tout jamais, par un coup décisif, de vos allusions vipérines.

Il se leva, en enveloppant la jeune femme d'un regard foudroyant, et sortit comme un prince irrité.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENEUX.

Maximes et Pensées.

Défie-toi de l'homme empressé qui cherche toujours à se mêler des affaires des autres.

CHILON.

Savez-vous d'où vient ce débordement des doctrines insolentes qui jugent Dieu sans façon et lui demandent compte de ses décrets ?... De cette phalange nombreuse qu'on appelle les savants et que nous n'avons pas su tenir à leur place, qui est la seconde.

DR MAISTRE.

Ce sont les grands hommes qu'il faut critiquer, de peur que les fautes qu'ils commettent ne servent de règles aux petits.

... Et que les trônes des tyrans
Croulent au bruit de votre gloire !

Il les trouva trop républicains, il les remplaça par ceux-ci, qui n'ont jamais cessé de faire partie du texte définitif :

Que les ennemis expirants
Volent ton triomphe et notre gloire !

Le même journal nous apprend que le fameux « sang impur » n'est point du tout de Rouget, mais qu'il a été bel et bien ajouté depuis par un arrangeur quelconque.

Rouget avait écrit tout simplement ceci :
Que tout leur sang abreuve nos sillons !

« Ce qui demeure hors de doute, écrit cot, c'est que la *Marseillaise* est un chant de guerre par excellence, et que par conséquent rien n'est plus ridicule que de le chanter en temps de paix.

Les honorables citoyens aux oreilles desquels on crie, soit dans la rue, soit ailleurs, ne forment aucun bataillon, et savent très-bien que si on voulait arracher de leurs bras leurs fils et leurs compagnes, ils n'auraient qu'à appeler les gardiens de la paix. En outre, comme le rappelle M. Maxime Camp dans ses *Souvenirs de 1848*, la plupart n'ont pas de sillons.

La valeur littéraire de la *Marseillaise* est fort contestable. C'est une ode d'un ton de clamoire, de piètre facture. On dirait l'œuvre d'un bon élève de rhétorique.

Quant à la musique, c'est autre chose. Le rythme en est bien marqué, entraînant, mélodie d'un grand souffle. On ne saurait nier que le musicien qui la jeta toute écrite et vibrante sur le papier, le fit dans une heure de haute inspiration.

Le maréchal Luckner, auquel avait été dédiée la *Marseillaise*, arrêté comme suspect, périt sur l'échafaud.

Rouget de l'Isle lui-même fut incarcéré comme suspect, et eût été guillotiné, sans le 9 Thermidor.

L'auteur de la *Marseillaise* d'ailleurs n'était pas un farouche républicain, si l'on juge par le passage suivant d'une lettre qu'il écrivait en 1793 :

« Quelques mois après l'apparition de la *Marseillaise*, j'étais errant en Alsace, sous le poids d'une destitution encourue à l'étranger, pour avoir refusé d'adhérer à la catastrophe du 10 août... »

Ce que Rouget appelle « la catastrophe du 10 août », c'est la chute de la Monarchie. D'où l'on peut conclure que, s'il vivait de nos jours, le gouvernement ne lui donnerait même pas une place de sous-préfet.

Et on lui élève des statues !...
C'est qu'il y a la légende, — et il y a l'histoire.

Voici en quels termes Rouget flagella les jacobins — les vrais républicains d'alors — dans une ode intitulée : *Chant de Thermidor* :

Longtemps leur audace impunie
Trompa notre crédulité ;
En invoquant la liberté
Ils préparaient la tyrannie.
Le jour, ils maudissaient les rois,
Leurs entreprises sacrilèges,
Et la nuit ils creusaient des pièges,
Tombeau du peuple et de ses droits.

En dehors de la *Marseillaise*, Rouget de l'Isle a composé un grand nombre de poésies, aussi insignifiantes par la forme que par le fond.

En résumé, comme on a pu s'en convaincre, Rouget de l'Isle ne doit qu'à la *Marseillaise* la célébrité attachée à son nom. Ce n'est peut-être pas un titre suffisant pour qu'on lui élève des statues.

Mais M. de Mahy aurait perdu l'occasion de nous dire que la *Marseillaise* est « l'hymne de la paix et de la fraternité », et, franchement, c'eût été dommage.

On ne fait pas tous les jours de ces trouvailles-là.

AFFAIRES D'ÉGYPTÉ.

Les dépêches du théâtre de la guerre nous apprennent que les Égyptiens semblent disposés à reprendre l'offensive. La brigade écossaise est dirigée d'Alexandrie sur Ismaïlia.

Une nouvelle à sensation et qui mérite confirmation, c'est qu'Arabi aurait demandé un armistice de huit jours.

Le général Wolseley aurait proposé 24 heures.

A Londres, on presse les envois d'artillerie.

Le Temps reçoit la dépêche suivante d'Ismaïlia, 31 août :

Le projet de marcher de Suez sur le Caïre en traversant le désert paraît être abandonné. Trois bataillons de l'Inde arrivent à Port-Saïd avec une brigade de highlanders. Les Anglais ont actuellement ici douze bataillons; sept autres sont attendus. Tous les bataillons comptent un effectif moyen de 750 hommes chaque.

Le service de la voirie à Ismaïlia est très-négligé. Une odeur putride se répand dans les rues. Des cadavres corrompus dans les rues ont été retirés hier du canal d'eau douce à Gassassin. Nous craignons que cette situation n'engendre des maladies épidémiques. Le consul de France a obtenu des autorités anglaises que les prisonniers employés à l'assainissement de la ville. 32 sœurs françaises ont été demandées de Syrie pour les hôpitaux.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 31 août.

Les fonds publics sont très-soutenus : le 3 0/0 se tient de 82.50 à 82.55; le 3 0/0 amortissable oscille de 82.70 à 82.75; sur le 5 0/0 on se tient de 115.80 à 115.87.

Les valeurs sont plus offertes, mais leur tenue générale est bonne.

Même fermé sur l'action du Crédit Foncier qui est à 1.515 au comptant et 1.507.50 à terme. La somme des prêts autorisés par le conseil d'administration dans sa dernière séance est de 10,665,000 francs.

Les Obligations Foncières émises en ce moment en représentation des prêts hypothécaires, constituent un des meilleurs placements, tant au point de vue du revenu qu'au point de vue des garanties.

On demande à 535 l'action des Magasins Généraux de France et d'Algérie. Cette société fait des opérations très-fructueuses.

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie est fermée aux environs de 490.

La Banque de France est en réaction légère à 3,270. L'encaisse or est en diminution de 1 million 650,000 fr. L'encaisse argent fléchit de 820,000. Les bénéfices pour la semaine se sont élevés à 376,000 fr.

La Banque Centrale de Crédit est une des valeurs que les capitalistes tiennent le plus à s'assurer dès maintenant. On considère que mise en portefeuille actuellement, elle donnera des bénéfices sérieux à leurs porteurs.

Les actionnaires du Crédit Lyonnais sont peu assurés sur le sort de leurs titres. En effet, on ignore complètement la composition du portefeuille de cette société, mais il est à peu près certain qu'il a subi une dépréciation considérable et les bénéfices doivent avoir subi également une diminution sensible. C'est donc un titre des plus dangereux et qui ne fera que perdre de sa valeur.

Peu d'affaires sur les autres valeurs des sociétés. Les fonds étrangers gardent une attitude moins satisfaisante par suite des offres.

L'Égypte 6 0/0 revient à 311.25; le Turc 5 0/0 reste à 11.77; l'Italien fait 88.90; la Banque ottomane est très-recherchée à 735.

L'attention de la spéculation se porte surtout sur les actions de Suez, les prix sont très-soutenus de 2,705 à 2,710.

Lyon, 1,680; Orléans, 1,325.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dans le compte rendu des courses de notre ville, nous avons omis de signaler la générosité de M. Achille Joubert, sénateur de Maine-et-Loire, qui a donné 200 fr. pour être employés en prix.

Chaque année, depuis son entrée au conseil, M. Joubert donne à la Société des courses de Saumur ce même témoignage d'intérêt.

MANŒUVRES DE BRIGADE

PROGRAMME

Voici, d'après le *Patriote*, le programme des manœuvres de la 18^e division, 36^e brigade :

LUNDI 4 SEPTEMBRE. — Marche de concentration d'Angers sur Brissac.

MARDI 5. — Marche de concentration de Brissac sur Doué.

MERCREDI 6. — Manœuvre de régiment contre un ennemi figuré.

Le 77^e, une batterie, un escadron, figurant l'avant-garde d'une division, poursuit l'ennemi en retraite sur Montreuil-Bellay. Il atteint son arrière-garde qui a pris position à l'ouest de la forêt de Brossay, à hauteur des Vigneaux.

Cette dernière garde, qui est figurée par une compagnie, est sensée représenter un bataillon.

Ces troupes, après la manœuvre, cantonnent à Montreuil-Bellay.

JEUDI 7. — Manœuvre de régiment contre régiment.

L'ennemi bat en retraite dans la direction de Thouars.

L'avant-garde, formée par le 77^e, une batterie et un escadron de cavalerie, est chargée de le poursuivre.

L'arrière-garde, d'une division ennemie battant en retraite dans la direction de Thouars et composée du 135^e, d'une batterie et d'un escadron, reçoit l'ordre de s'arrêter au sud de Brion, pour empêcher l'ennemi de déboucher et retarder ainsi sa poursuite.

La 36^e brigade (77^e et 135^e) cantonne le soir à Thouars, sauf un bataillon du 135^e, deux pelotons et deux pièces, qui cantonnent à Orbé, Haut-Orbé, Bas-Orbé et château de Beauvais.

VENDREDI 8. — Manœuvre de brigade contre un ennemi figuré.

L'ennemi, battu au nord de Thouars, opère sa retraite dans la direction de Poitiers.

L'arrière-garde prend position à la côte 106 pour retarder la poursuite.

La 36^e brigade attaque cette position.

L'arrière-garde ennemie, figurée par un bataillon du 135^e, 2 pièces, 2 pelotons, représente un régiment, 2 batteries, 2 escadrons.

Le général commandant la 36^e brigade dispose de 5 bataillons, 2 batteries et 2 escadrons de cavalerie.

Les troupes reprennent les cantonnements de la veille, sauf la cavalerie qui va cantonner dans la commune de Saint-Léger-de-Montbrun.

SAMEDI 9. — Manœuvres de brigade contre brigade.

La 36^e brigade, avant-garde d'un corps d'armée venant de Niort, est arrivée à Thouars. L'ennemi lui a été signalé sur la rive droite de la Dive, dans la direction de Loudun. Elle reçoit l'ordre de s'opposer au passage de la rivière.

Le général de brigade qui a fait détruire le pont de Pas-de-Jeu par sa cavalerie, apprend que l'ennemi remonte la rive droite de la Dive et fait occuper le pont de Coursay.

En conséquence, il vient prendre position à hauteur de Saint-Léger-de-Montbrun, arrête l'ennemi et le rejette sur la rive droite de la Dive.

DIMANCHE 10. — Repos.

La 36^e brigade cantonne sur la ligne de Tourtenay-Saint-Martin-de-Mâcon.

LUNDI 11. — Manœuvres de brigade contre brigade.

Pendant la nuit, la 36^e brigade a fait occuper le pont de Villet, dans l'intention de marcher sur Loudun.

La 35^e brigade vient prendre position au sud de Lavaux, pour couvrir Loudun. Attaque de cette position par la 36^e brigade.

MARDI 12. — Manœuvres de division contre un ennemi figuré.

La cavalerie a signalé un parti ennemi composé d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, dans la direction de Mirebeau.

La 18^e division se porte en avant pour repousser l'ennemi. Attaque de la position de Dandésigny.

L'ennemi sera figuré par le 18^e bataillon de chasseurs, une batterie et un escadron.

Cantonnement le soir du neuvième jour

18^e division. — Monterre, Silly, Seigné, Mazault, Challais, Nouzilly, Grand-Puits-d'Ardanne, Petit-Puits-d'Ardanne. Quartier général au château de Preugny.

MERCREDI 13. — Manœuvres de la 18^e division d'infanterie contre la 34^e brigade.

Cantonnement

77^e DE LIGNE. — BRIE.

JEUDI 14. — Revue et dislocation des troupes.

Cantonnement

77^e DE LIGNE. — THOUARS.

VENDREDI 15. — Marche du retour.

SAMEDI 16. — Marche.

DIMANCHE 17. — Repos (séjour à Brissac).

LUNDI 18. — Marche (arrivée à Angers).

Théâtre de Saumur.

Par suite d'indisposition du D^r Nicolay, la représentation annoncée pour dimanche 3 septembre n'aura lieu que le dimanche 10, au théâtre de Saumur.

ASSEMBLÉE DE SAINT-FLORENT.

La deuxième assemblée de Saint-Hilaire-

Saint-Florent se tiendra dimanche prochain 3 septembre. Les marchands et étalagistes trouveront aide et protection.

Nous lisons dans le *Progrès militaire* :

« Belle réunion, jeudi dernier, sur l'hippodrome de Dieppe, malgré le temps incertain. Les courses, organisées par la Société des steeple-chases de France, ont pleinement réussi. La première était réservée aux officiers montant leurs chevaux d'armes. Elle a réuni cinq partants; distance, 3,000 mètres. Le grand favori était le *Prophète*, monté par M. de Canisy, capitaine instructeur à l'École de Saumur, et l'un des plus brillants et plus solides cavaliers de l'armée.

« La confiance du public n'a pas été trompée. Le *Prophète*, monté avec autant d'habileté que d'énergie, est arrivé facilement premier, suivi par *Absinthe*, dont la course fait grand honneur à son propriétaire, M. Levillain, capitaine instructeur au 49^e de chasseurs. Les trois autres chevaux étaient restés en route.

« Le prix consistait en une paire de fusils au premier, un objet d'art ou d'utilité militaire au second.

« M. de Canisy, qui courait pour la seconde fois de la journée, a été victime d'un accident qui, heureusement, n'aura pas de suites sérieuses. Son cheval est tombé, et, en roulant sur lui, lui a démis l'épaule. La réduction a été immédiatement opérée; c'est la seizième opération de ce genre que subit l'intrépide capitaine instructeur de l'École de cavalerie.

Hier, à onze heures, a eu lieu, à Sainte-Clotilde (Paris), le mariage de M. le comte de Lur-Saluces, capitaine de cavalerie, avec M^{lle} de Mac-Mahon, fille de M^{me} la marquise de Mac-Mahon, née des Cars.

Une assistance nombreuse, et comptant l'élite du faubourg Saint-Germain dans laquelle se trouvent les plus proches parents des deux conjoints, se pressait dans l'église, où l'on remarquait aussi beaucoup d'officiers, camarades du jeune marié.

Les témoins du marié étaient : MM. le marquis de Lur-Saluces et le comte de Vogué, frère et cousin.

Les témoins de la mariée : MM. le maréchal de Mac-Mahon et le duc des Cars, ses oncles.

THOUARS.

Le *Thouarsais* raconte que mardi matin, à trois heures, les habitants de Thouars étaient réveillés par le cri : Au feu ! Le feu s'était déclaré au premier étage de la maison de la veuve Girault, habitant près de la gare de cette ville. La compagnie de pompiers, accompagnée d'une grande partie de la population, s'est transportée sur les lieux du sinistre et avec la plus louable activité s'est rendue maîtresse du fléau en faisant la part de l'incendie et en sauvant la majeure partie de l'immeuble.

Une pauvre fille, mère d'un petit enfant de deux années, a pu le sauver; elle était vêtue seulement d'une chemise, c'est là tout ce qu'elle put arracher aux flammes; retirée chez une voisine, dont la position de fortune est loin d'être brillante, elle a pu y trouver néanmoins un abri et quelques vêtements.

Cet incendie, ajoute ce journal, a eu lieu au village des Allières, commune des Hammeaux. Les habitants de ce village reconnaîtront-ils l'urgence qu'il y a pour eux à être annexés à Thouars ? Nous l'espérons.

TOURS.

Les agents de police de la ville de Tours, encouragés par des augmentations de traitement qui viennent d'être accordées aux employés de la mairie et à ceux de l'octroi, ont également réclamé pour eux une augmentation, qui leur a été refusée.

Mécontents de la façon dont la municipalité agissait à leur égard, ces modestes fonctionnaires viennent d'adresser directement leurs réclamations au ministre de l'intérieur.

A la suite des grandes manœuvres de cavalerie, le général Billot s'est rendu à Chenonceaux, où il a passé vingt-quatre heures dans le château royal de M^{me} Pelouze et de M. Wilson.

POITIERS.

Dans la séance d'avant-hier, M. Louis Lecoindre a proposé au Conseil général de la Vienne d'émettre le vœu suivant : « Le Conseil général prie M. le Préfet d'inviter les instituteurs et les institutrices à faire réciter la prière aux enfants et à conserver dans les salles de classe les crucifix et les emblèmes religieux. »

La question préalable posée par M. le Préfet a été repoussée, et, après de patriotiques paroles de M. Fruchard, le Conseil a adopté à une très-grande majorité le vœu proposé par M. Louis Lecoindre.

(*Courrier de la Vienne.*)

NANTES.

On lit dans le *Clairon* :

« Il s'est passé, au Conseil général de la Loire-Inférieure, un incident sur lequel nous appelons l'attention des Conseils généraux conservateurs.

« Une somme de 4,200 fr. figurait au budget pour frais d'illuminations des édifices départementaux, à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet.

« M. Corbon a demandé et obtenu le rejet de cette somme, en déclarant que le Conseil général n'a pas à voter de fonds pour la fête nationale, puisque les processions sur la voie publique sont interdites à Nantes.

« Bravo ! C'est de la simple logique.

« Mais ce n'est pas tout : il y a au budget départemental une somme inscrite pour les pauvres du département et livrée à la discrétion du préfet.

« Les conservateurs ont demandé, avec raison, la radiation de cet article, et nous espérons que cette motion sera motivée.

« Les préfets se servent de ces sommes pour faire de la propagande républicaine : il ne faut pas que les Conseils généraux conservateurs se prêtent à cette manœuvre, qu'on pourrait qualifier d'abus de confiance.

« Un journal de Nantes, digne d'être redigé par M. Prudhomme, constate que ce vote de défiance serait « peu courtois » pour le préfet !

« Il ne nous manquerait plus que de faire de la courtoisie avec les crocheteurs ! »

CHATEAUBOUX.

M. Caillaud, percepteur à Bellevoisin, vient d'être victime d'un terrible accident. Étant à la chasse avec plusieurs amis, il voulut sauter un fossé : son fusil, qu'il tenait à la main, partit et la charge entière se logea dans la cuisse; quelques instants après, M. Caillaud expirait.

MINISTÈRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

Un concours pour le surnumérariat aura lieu le jeudi 28 septembre 1882, au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités, ainsi que les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'État et âgés de moins de 30 ans.

Les candidats devront adresser sans retard leur demande au Directeur des Postes et des Télégraphes du département, qui leur transmettra le programme de l'examen.

La liste d'inscription sera close le 10 septembre.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré* :

TEXTE : *Courrier de Paris*, par Jérôme. — Menus faits. — *Chronique de la semaine*, par Georges Price. — Le nouveau ministère, par R. Bryon. — Les trois rabbins, par Saint-Marc. — L'exposition de Moscou, Ch. Frank. — *Courrier du palais*, par M^{re} Guérin. — En Orient, par Charles Frank. — Le général Ducrot, par Taddée. — L'Assomption de la sainte Vierge, Saint-Marc. — *Frontine*, comédie, par E. de Najac (suite). — Les faits divers du mois, par Taddée. — Bulletin financier, par Plutus. — *Courrier des modes*, par M^{me} Iza de Cérigny. — Echecs.

GRAVURES : Les nouveaux ministres. — Les abords de l'exposition de Moscou. — Salon de 1882 : E. Moysse : *Les trois rabbins*. — Affaires d'Égypte : la disette d'eau à Alexandrie. Sondage des citernes romaines. Une séance de la conférence à Constantinople. Soldats anglais dans un poste avancé pris à l'ennemi. — Le général Ducrot. — Faits divers du mois. — Le petit collège de Sainte-Barbe-des-Champs. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr.; six mois, 15 fr. 10; trois mois, 6 fr. Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

SALLE D'ARMES

Rue Beaurepaire, 9,

ANCIENNE MAISON FRUGIER.

M. ANGELI, ex-professeur d'escrime à l'École de cavalerie, a l'honneur d'informer les amateurs d'armes qu'il vient d'ouvrir un cours d'escrime.

Leçons particulières. — Abonnements au mois et à l'année.

Le 76^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré au département de la Mayenne, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très-exacts sur ce département : situation, limites, nature du sol, cours d'eau, voies de communication, climat, culture, industrie, commerce, histoire, statistique, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentant des vues de Laval, du château de Mézangers, de Château-gontier, de Mayenne et enfin une excellente Carte du département, avec plan de la ville de Laval, complètent un ensemble qui justifie l'immense succès obtenu par le grand ouvrage désormais populaire de V.-A. MALTE-BRUN.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,
rue Jacob, 56, A. PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

LE SANG, C'EST LA VIE!!!

Le ROB LECHAUX Cresson et Salsepareille iodurés, garanti sans mercure, fortifie, purifie et régénère le sang.
Le ROB LECHAUX rend la force aux enfants lymphatiques, aux jeunes filles et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.
Le ROB LECHAUX détruit sans retour et sans résidu toutes les impuretés contenues dans le sang.
Le ROB LECHAUX donne de l'appétit, favorise la digestion, évite les congestions.
Le ROB LECHAUX guérit rapidement les Eczémas, Plaies, Douleurs, Toux rebelles, Asthme, Rachitisme, Dépôt de lait, etc., etc.

GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS
Je n'ai, mon cher confrère, que des éloges à vous faire sur la préparation de votre ROB LECHAUX, qui a donné des résultats vraiment surprenants. En voici un entre autres. — Une jeune femme souffrait horriblement de darts vives qui lui couvraient une partie du corps. Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen de votre ROB LECHAUX et de votre Pomme anti-dartreuse, elle a obtenu une guérison complète. Depuis ce plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé.

NORV, Pl^e de l'école de Paris, à Mayenne.
Le ROB LECHAUX est le meilleur remède que l'on puisse donner pour réparer les forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail.

Le ROB LECHAUX garanti sans mercure, remplace avantageusement l'huile de foie de morue, et peut être donné aux plus petits enfants comme aux grandes personnes.

Envoi gratis d'une broch. intéressée avec attestat. nombr. Le flacon 4 fr. expéd. franco de 6 fl. pour une cure contre mandat-poste de 21 fr. adressé à M^o ROB LECHAUX, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 166, Bordeaux.

A Saumur : Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GROFFROY. Editeur : Victor PALME, 77, rue des Saules, Pères, Paris.
Un an, 40 francs ; 6 mois, 6 francs.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 45 matin.	11 h. 15 matin.
8 25 —		10 15 —	12 30 —
10 15 —		11 45 —	1 15 —
1 02 soir.		1 53 soir.	3 03 —
5 35 —		6 45 —	8 00 —
7 50 —		9 00 —	10 15 —

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. — matin.	12 15 soir.	3 50 soir.
		6 45 —	10 47 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 31 AOUT 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc ^{de}		Dernier cours.	Clôture préc ^{de}		Dernier cours.	Clôture préc ^{de}	
3 %	82 70	82 40	Nord	2060	2070	OBLIGATIONS		
4 % amortissable	82 95	82 72	Orléans	1325	1330	Dép. de la Seine, emprunt 1857		
4 1/2 %	113 50	113 50	Ouest	815	815	Bons de liquid. Ville de Paris		
5 %	116 15	115 80	Compagnie parisienne du Gaz	1597	1595	Obligat. communales 1879		
Obligations du Trésor	504	504	Canal de Suez	2715	2710	Obligat. foncières 1879 3 %		
Obligations du Trésor nouvelles	505	505	C. gén. Transatlantique	470	467 50	Est		
Bons de liq. départementaux	522	520 25	OBLIGATIONS.			Midi		
Banque de France	5370	5390	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	308	507	Nord		
Comptoir d'escompte	1015	1020	— 1865, 4 %	520	522	Orléans		
Crédit Foncier, act. 100 fr.	1515	1505	— 1869, 3 %	400	401	Ouest		
Crédit de France	175	166 25	— 1871, 8 %	393	392 75	Paris-Lyon-Méditerranée		
Crédit mobilier	518	513 75	— 1875, 4 %	518	517	Paris-Bourbonnais		
Est	760	760	— 1876, 4 %	518	516	Canal de Suez		
Paris-Lyon-Méditerranée	1685	1675						
Midi	1245	1241 25						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6 —	45 —	(s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
8 —	56 —	omnibus-mixte.
1 —	25 —	soir, omnibus-mixte.
3 —	32 —	express.
7 —	15 —	omnibus.
10 —	37 —	(s'arrête à Angers) omnibus-mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8 —	21 —	omnibus.
9 —	43 —	express.
12 —	40 —	soir, omnibus-mixte.
4 —	44 —	omnibus-mixte.
10 —	28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE MURAY, ALPHONSE.

Les créanciers de la faillite du sieur Muray, Alphonse, marchand chemisier, à Saumur, sont invités, conformément à l'article 536 du Code de commerce, à se présenter le vendredi 8 septembre 1882, à 9 heures du matin, en la salle des faillites du Tribunal de commerce de Saumur, au Palais de Justice, à l'effet de recevoir le compte annuel du syndic de ladite faillite et donner leur avis sur l'excusabilité ou la non excusabilité du failli.

Pour extrait,
Le greffier,
L. BONNEAU.

Etude de M^e JULES-ALLAIN MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Jean, 52, appartenant à M. Couturier-Prax, marchand de parapluies. S'adresser à M. MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIERE

En vertu d'une ordonnance du 29 août 1882, Le dimanche 3 septembre, à midi, A Pocé, commune de Distré, demeure de M. YVES RENARD.

Literie, meubles, draps, garde-robe et autres objets. Au comptant, dix pour cent en sus.

A VENDRE JOLI JARDIN

Avec petite maison. Situé au Vau-Langlais, commune de Bagneux. Le tout entouré de murs avec beaux espaliers, puits, pompes et bassins. S'adresser à M. MIGNON, café de la Paix. (480)

A LOUER GRAND MAGASIN

Avec porte-cochère, Quai de Limoges, n^o 43, près du Service des Eaux. S'adresser à la Retraite.

A LOUER L'ANCIENNE MAISON LEHOU

Toute meublée. Située au Chardonnet. S'adresser aux Dames de la Retraite.

A VENDRE A LOUER OU A ARRETER UNE FABRIQUE DE POTERIE ET CAILLOUX

Bien achalandée et en bon état. Belle position avantageuse, bien située, A SAUMUR (Maine-et-Loire);

MAISON TRÈS-SPACIEUSE

Dans laquelle s'exploite cette industrie.

Cette maison, favorable à tout commerce, usine et industrie, pourrait être divisée. — Affaire avantageuse. — Grande facilité de paiement.

S'adresser, pour les renseignements et traiter, à Saumur, à M. COULON, propriétaire, rue du Champ-de-Foire, 7, et à M^e BRAC, notaire.

A LOUER MAISON

Pour la Saint-Jean prochaine. Située rue Saint-Jean, n^o 38 et 40,

Composée de deux magasins, à louer ensemble ou séparément, ayant une grande façade pour l'établissement. Actuellement occupée par M^{mes} Durville, marchandes de fleurs, et M^{lle} Buron, marchande de lingerie.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, et à M. COIGNARD, sur les Ponts, rue des Capucins. (196)

CHASSE

La chasse est formellement interdite sur la terre du Pré, commune d'Allonnes, à toute personne qui ne sera pas munie d'une permission signée de M. DE LESPAGNEUL.

CHASSE

La chasse est formellement interdite sur les propriétés de M. BEAUFILS-HARDOUIN, situées communes de Varennes et de Villebernier, et à Russé, commune d'Allonnes.

A VENDRE

Un très-bon CHIEN DE CHASSE, ras poil, brun avec collier blanc, âgé de 2 ans. S'adresser à M. MERCIER, boulanger au Coudray-Macouard.

BELLE OCCASION

A VENDRE UN JOLI BREACK

A six places. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Pour cause de cessation d'affaires, ATELIER et MATÉRIEL De Plombier, Pompier et Chaudronnier. Bon outillage.

S'adresser à M. LÉPINGLEUX, rue d'Orléans, 8, Saumur. (489)

A VENDRE OU A LOUER UNE MAISON

Située à Saumur, à l'angle de la rue du Préche et de la Grande-Rue, Avec service d'eau.

S'adresser à M^{me} ROUCÉ, 14, rue de Poitiers. (412)

Un ancien Percepteur voudrait s'occuper de gestion et perception de revenus particuliers. S'adresser au bureau du journal.

Un JEUNE HOMME, marié, demande un emploi comme comptable, homme de confiance. On prendrait une suite d'affaires. S'adresser au bureau du journal.

HOTEL BUDAN

On demande un apprenti CUISINIER. (484)

ON DEMANDE une place de cocher, valet de chambre ou piqueur. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un billard d'occasion. S'adresser au bureau du journal.



Thés

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 3 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil. THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. la boîte. A SAUMUR, chez MM. Trouvâ, confiseur, GARREAU-RABOIS, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

ON DEMANDE

UN REPRESENTANT SÉRIeux. Belle position est offerte à Homme sérieux, marié, ayant bonnes relations dans le pays. S'adresser au bureau du journal avec références.

IL FAUT LIRE

DANS LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Qui paraît toutes les semaines

LE COMBAT DE LA

Par Henri RIVIÈRE

SUIVI DE

UNE PROMENADE

DANS L'AFRIQUE CENTRALE

Par Henri CERMOISE

10^e LE-NUMÉRO DE 16 PAGES DE

ABONNEMENTS :

PARIS : 1 an, 6 fr. ; 6 mois, 3 fr.

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr.

Pour tous les pays faisant partie de l'Union postale, 8 fr. 50.

NOTA. — La collection se compose actuellement de 47 volumes contenant les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

BUREAUX, place Saint-André, Arts, 11, à PARIS.